



association
nature et patrimoine
du Val d'Aire

anpva

Assemblée générale 2024 Procès-verbal dressé le 1er mai 2024

1. Message de bienvenue.

Début de l'AG à 19h04

13^{ème} AG

Membres présents : 24

Membres excusés : 12

Remerciements à l'association de la Gavotte

Présentation des membres du comité

Membres du comité absents : Suzanne Kathari

Démissionnaires du comité : Christian Starkenmann

Annonce des personnes qui nous rejoignent ensuite

2. Désignation d'un scrutateur

1 scrutateurs s'est annoncé, merci à eux, Christian Starkenmann

3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 24 avril 2023

Le PV de 2023 est approuvé à l'unanimité

4. Rapport annuel 2023

ANPVA – Rapport d'activités 2023

L'année 2023 a été bien remplie avec nombres de réunions et réflexions au service de nos 150 membres et je tiens à remercier chaque membre du comité qui a bénévolement consacré de leur temps pour défendre des causes que nous partageons, qui nous tiennent à cœur, en fonction de nos disponibilités et de nos aptitudes. Non seulement des réunions du comité qui se sont tenues fidèlement tous les mois au centre de l'Association Cérébral mais aussi participation de l'ANPVA à des engagements communaux et cantonaux. Je tiens à remercier aussi présente ce soir les

représentantes de l'ASC aussi membres de l'ANPVA car l'union faisant la force, nous travaillons en étroite collaboration avec elles. Je rappelle que la mission de l'ANPVA est de veiller à la protection du vallon de l'Aire du Pont de Perly à Pont Rouge donc notre mandat s'étend sur 6 communes.

Je vous présente d'abord les trois combats qui nous ont bien occupé :

Au niveau communal:

Le Domaine des Ormeaux, secteur du chemin de Belle-Cour, recours de l'ANPVA contre 6 villas : Pour commencer par les bonnes nouvelles : cette année a été marquée par une victoire en justice, en effet nous vous rappelons que notre association l'ANPVA avec 13 de nos membres voisins de ce projet, avait déposé un recours le 14 juin 2021 au Tribunal administratif de Première Instance (TAPI). Pro Natura Genève relevant le caractère exceptionnel de ce lieu avait également déposé un recours pour sauvegarder ce site qui abrite une flore, une faune et des insectes rares.

Durant la procédure, deux expertises biologiques ont été commandées, sur demande du TAPI, par l'OCAN au bureau ATNP (août 2021 et juin 2022). Ces expertises ont révélé que les parcelles concernées par le projet constituent une pelouse mi-sèche médio-européenne (Mesobromion). Site exceptionnel par la morphologie du terrain, elle accueille plusieurs espèces végétales protégées et une très grande variété d'entomofaune. C'est une richesse biologique exceptionnelle pour la commune d'Onex et le canton de Genève.

Le TAPI a rendu son jugement le 21 décembre 2023 en annulant l'autorisation de construire DD 113'542 délivrée par la Département du Territoire, le 5 mai 2021. Son jugement basé sur les rapports d'expertises reconnaît que ces parcelles sont à protéger étant donné leur valeur biologique exceptionnelle à Genève et il relève par ailleurs l'absence d'application des directives de l'Office Fédéral de l'Environnement. Il retient que le Département du Territoire n'a pas procédé lors de l'examen final, à la pesée des intérêts en présence, selon art 14 de OPN.

La FPLC (Fondation pour la Promotion du logement bon marché et de l'habitat coopératif) a fait recours à ce jugement auprès de la Cour de Justice en début d'année. Mais nous avons décidé de poursuivre notre action avec notre avocat Me Michel Schmidt.

Cette première manche gagnée, hélas provisoire car la procédure se poursuit, (mais nous comptons bien transformer l'essai)

Selon notre avocat, c'est la première fois dans le canton où les intérêts de l'environnement et de la biodiversité sont placés au-dessus des intérêts des constructeurs et de la densité.

Donc nous en sommes là en espérant que la cause environnementale continuera à triompher sur la cause de la bétonisation.

Toujours sur la commune d'Onex, pour la protection des mobilités douces du chemin du Pont du Centenaire, l'ANPVA a organisé une manifestation le 12 mai 2023 avec la réalisation et installation de panneaux de sensibilisation, ce qui a nécessité aussi beaucoup de travail avec une demande d'autorisation, organisation d'un apéro pour une cinquantaine de personnes, affiches A5, banderoles. Y sont venus nombres de riverains, mais aussi des conseillers municipaux et Madame la Maire d'Onex. S'en est suivie une intervention de Monsieur Haldi du Conseil municipal qui a dirigé une motion no 411 pour la protection et une sécurisation de la circulation sur le Pont du Centenaire. Cette motion a été votée à l'unanimité du Conseil municipal.

Suite à cette motion, les banderoles et les personnages, qui avaient eu la permission seulement pour un jour, peuvent être remplacés, jusqu'à ce qu'une solution soit mise en place.

Une pétition faite par les riverains et soutenue par l'ANPVA a été déposée cette année auprès du Grand Conseil.

L'ANPVA a aussi remercié la commune d'Onex pour la renaturation du nant du Pont du Centenaire qui a fait l'objet d'une autorisation de construire et les travaux ont commencé par l'abattage nécessaire des arbres pour permettre sa réalisation.

Les Cherpines

Le quartier des Cherpines sur Confignon ce seront 2800 logements et 7000 habitants sur 24 hectares Avec le Rolliet situé sur Plan les Ouates, ce seront 3800 logements et 9500 habitants deux écoles dont une secondaire, un grand centre sportif et une zone de loisir.

Comme rapporté lors de la précédente assemblée, étant donné le gigantisme du projet, une association faitière appelé : Cherpines Autrement s'est constitué regroupant plusieurs associations, auquel participe l'ANPVA avec l'ASC, Sauvegarde Genève.

Le début de l'année 2023 avait commencé par une conférence de presse le 14 janvier avec une bonne représentation des journalistes et une couverture médiatique dans presque toute la presse.

L'ANPVA a ensuite participé à des réunions mensuelles de l'Association Cherpines Autrement.

La richesse des associations est les dons et les talents que nous partageons, venant d'horizon et de professions variés. Jacques Roulet, architecte, a servi de pont avec les promoteurs et les a rencontrés à plusieurs reprises avec d'autres membres de Cherpines Autrement dont la présidente de l'ASC en aout 2023 puis d'autres membres de Cherpines se sont joints à eux pour la deuxième séance de rencontre avec GD Cherpines le 28 septembre 2023.

Ces rencontres ont abouti à ce que les promoteurs conscients de leur part de responsabilité de la qualité des logements et l'implantation des immeubles autre que l'image produite par l'Office de l'Urbanisme de l'Etat, ont commandé une proposition de projet alternatif. Projet conduit par un collectif intéressant d'architectes, dont l'aboutissement de leur étude est prévu pour le mois de juin. Ensuite les promoteurs, qui sont très conscients de leur responsabilité sociale quant aux

conséquences très négatives de l'empilement de tant d'habitants, entreront en négociation avec l'Etat.

La position de l'ANPVA depuis toujours a été le respect du référendum de 2011, de ce que pour quoi les gens ont voté c'est à dire une densité de 1.0.

Et aussi la défense d'une bande de 100 m en limite des constructions au bord de la rivière.

Cherpines étant plus grand que le Lignon, nous avons constaté que ce n'est pas un lieu de vie mais un tapis d'immeubles, trop denses. L'état oblige à densifier tout au même endroit alors qu'une répartition plus équitable sur tout le canton dans toutes les communes serait plus juste et plus sage et car la densité aux Cherpines est plus forte qu'en ville. Mais l'état ne veut rien entendre au sujet de la densité. L'idée est donc de proposer une alternative viable de qualité, de s'éloigner de l'Aire pour protéger le vallon. La position actuelle de l'ANPVA serait pour un étagement des immeubles par rapport au gabarit en descendant de niveau en direction de l'Aire avec une zone agroforestière et des jardins.

Une séance à l'Office de l'Urbanisme s'est tenue en juin avec Madame Pastor, cheffe de projet.

L'Office serait finalement d'accord pour considérer une alternative mais refuse de changer la densité. La bonne approche serait de partir en mode idéal pour voir quelle est la densité qui en ressort. Il y a eu aussi des demandes d'autorisation de construire pour la zone industrielle et il nous a fallu être vigilant.

Mise à jour du PDCom d'Onex : La commune d'Onex a reçu les associations ornésiennes pour leur soumettre une révision du plan guide et particulièrement pour présenter les règles pour la densification de la 5ème zone villa, ce qui a démontré que la politique d'Onex est d'accepter à long terme la totale densification de la zone villa. Une proposition intéressante et soutenu par l'anpva est de réaliser le long de l'Aire depuis le Pont-du-Centaine jusqu'à la limite communale un cheminement et de réaliser des passerelles pour alterner le cheminement de chaque côté de la rivière. Il a été aussi relevé le manque une coordination entre le plan directeur et la gouvernance de l'Aire. Une lettre de l'ANPVA avec toutes nos observations pour le PDCom a ensuite été envoyé à la commune d'Onex.

L'ANPVA a encouragé ses membres à signer le Référendum contre l'extension effrénée des autoroutes. C'est un nouveau projet qui va défigurer le vallon de l'Aire s'il aboutit et qui est surtout en totale contradiction avec les initiatives de réduction des voitures. Le projet a été présenté à l'Assemblée Générale de l'ASC le 11 octobre 2023 surtout les dégâts sur le vallon de l'Aire très importants autant au niveau du bruit plus 10 ans de travaux à subir pour les habitants et Madame Astrid Sonneville-Dings nous en a présenté les grandes lignes lors d'un comité.

Au niveau cantonal :

Gouvernance du vallon de l'Aire – Cahier de doléances – image directrice

Au cours de l'année 2023, les membres du comité ont participé à 3 groupes de travail :

Image directrice du vallon de l'Aire : relation gouvernance de l'Aire avec projet Cherpines

représentant l'ANPVA : Anne Claude, Suzanne et Jacques, nos deux architectes qui ont proposé des plans fort appréciés par les participants, les mandataires et l'OCAN qui ont servi de base au travail rendu. Réunions en février puis le 6 juin 2023

Bien vivre ensemble :

Les plus de 40 doléances présentées par l'ASC en collaboration avec d'autres associations ont été accompli à environ 60%. En matière d'incivilités, des policiers municipaux ont fait des rondes, la commune de Confinon a engagée l'entreprise Propre et une nette amélioration a été constaté mais les incivilités suivent le rythme des saisons et les vélos électriques vont toujours à 40km heure, il y a toujours des voitures au bord de l'Aire. Janine et Béatrice sont représentantes de l'ANPVA dans ce groupe de travail.

Qualité et quantité de l'eau :

Suivi par Christian et Jacques principales thématiques abordées : résultats du contrôle Aire Drize 2022, projet de réalimentation de la nappe de l'Aire concrétisé par la dépose d'une demande en autorisation de construire, suivi de déversoir des orages. Les représentants des services des Eaux françaises ont participé à toutes les séances et ont présentés les actions et projets de renaturation de l'Aire, de ses sources à la frontière. Ainsi que le projet de reconstruction de la station d'épuration de STEP de Neydens.

Le 21 mars une séance publique s'est tenue au parc Navazza, tous les groupes de travail étaient présents et presque tous les membres du comité y ont participé.

Nous devrions bientôt recevoir la proposition d'image directrice du vallon de l'Aire que nos associations souhaitent encadrer par une loi, comme celle déjà en vigueur pour la rivière La Versoix. L'ANPVA a demandé en particulier, à l'aide des plans de nos architectes, le respect des 100 mètres entre la rivière et les premières constructions du quartier des Cherpines, qui se décomposeraient en 2 zones tampons pour protéger la rivière. Il a aussi été précisé que l'image directrice englobe bien l'ensemble du cours de l'Aire.

Collaboration avec d'autres associations : présence deux membres du comité à l'Assemblée Générale de Pic Vert, et à l'Assemblée Générale de l'ASC. A signaler le généreux don de l'APAA par

suite de la clôture de cette association, nous remercions vivement le comité pour le montant à CHF 2000.-

Communication :

Site internet ANPVA, nous remercions notre membre honoraire l'étudiant Julien, pour ses mises à jour et ses statistiques, comptage, organisation du site, idées de chacun pour optimiser le site. Nous avons modifié les thèmes dans les pages actualités par projets. Nous remercions Evelyne Monticelli qui nous fournit chaque saison des textes et des photos et encourageons nos membres à faire de même. Nous vous invitons à consulter nos rubriques : Préservation du couloir biologique du vallon de l'Aire ainsi que les plans sur le thème Proposition pour la création d'un périmètre naturel protégé des rives de l'Aire.

Publications sur réseau social :

Le comité évalue la mise en place de communication sur LinkedIn. Benchmark auprès d'autres associations actives dans le même type d'activité.

Nous regrettons cependant de ne pas avoir été en mesure de soutenir notre rythme de lettre d'information qui demande un grand investissement en temps de la part du comité, mais s'il y a des personnes intéressées à y travailler, parmi nos membres, elles sont les bienvenues.

Merci pour votre attention.

Questions :

Question sur le projet en-dessus des Ormeaux, sur le terrain de l'état. Est-ce que le recours des Ormeaux en cas de succès pourra influencer ce projet ?

La décision du recours aura certainement une influence sur ce projet.

Question sur le projet du pont de Lancy.

Etude de faisabilité en cours, pas de nouvelles pour le moment.

Question sur le futur réseau de circulation, l'ANPVA demande qu'un plan directeur soit établi. En principe la route de base sera élargie, le projet devrait éviter le trafic dans les zones d'habitations. En cas de surcharge de l'autoroute, cela pourrait générer ce trafic additionnel.

5. Rapport du trésorier pour l'exercice 2023.

Lecture par Jacques Roulet du rapport du trésorier (voir annexe)

6. Rapport des vérificateurs aux comptes.

Election par acclamation du vérificateur Christian Marti

Rapport de M. Marti et M. Vallée

Le rapport est conforme (voir annexe).

Les comptes sont acceptés

7. Adoption des divers rapports de l'exercice 2023 et décharge au comité.

Approbation générale, pas d'abstention ni de refus

8. Fixation de la cotisation annuelle.

Inchangées pour 2024 et 2025, 30 CHF/membre, 10 CHF/membre additionnel,

Gratuit 3eme personne, 40 CHF par famille.

Accepté à l'unanimité

9. Election des membres du comité

Le comité se représente. Les vérificateurs sont connus.

Election confirmée par l'assemblée

10. Propositions individuelles

Demande de présentation de Frédéric Vivien, qui s'est volontiers présenté

Fin des échanges.

Remerciements et clôture de l'assemblée générale à 20h01

Le verre de l'amitié s'est déroulé dans la bonne humeur.